

## Prime vacances reduites apres maladie professionel

Par pacosonic, le 10/07/2012 à 09:05

Bonjour,

operer du canal carpien en janvier 2012 maladie reconnu par la ss reprise du travail fin mai est ce mornale que je ne touche que 49euros deprime vacances au lieu de 300euros comme les autre annees j ai 20 ans dans usine merci de vos reponses

Par pat76, le 10/07/2012 à 14:38

Bonjour

La prime de vacances est suite à votre convention collective ou à un accord au sein de l'entreprise?